

Extrait de règlement du prix  
**Shibusawa-Claudel 2007**

### 1. Domaines

Le prix Shibusawa-Claudel sera décerné à un ouvrage sur la langue et/ou la culture japonaise, qui pourra être un livre académique ou bien la traduction d'une œuvre littéraire (roman, poésie, théâtre) ou d'un ouvrage à caractère académique. Les thèses en japonologie pourront également être présentées. Pour les livres académiques et les thèses, les domaines pris en considération sont la littérature, l'art, la philosophie, l'histoire, le droit, l'économie, les sciences humaines et sociales ainsi que les sciences exactes.

### 2. Conditions d'admission des candidats

Les candidats devront être âgés de moins de 45 ans au 1er mars 2007. Ils devront être de nationalité française (justificatif) ; la double nationalité étant exclue. Le travail devant être individuel, les ouvrages collectifs ne pourront être pris en compte. Dans le cas d'un ouvrage, il devra avoir été publié entre le 1er janvier 2005 et le 1er mars 2007. Pour les thèses de doctorat, la soutenance devra avoir eu lieu durant cette même période.

Les candidats devront faire parvenir au bureau parisien du journal **Mainichi Shimbun** avant le 1er mars 2007 :

- a) un curriculum vitae, sur lequel devra figurer la date de naissance du candidat ;
- b) une présentation du travail (2 pages dactylographiées, format A4) en français et, dans la mesure du possible, en japonais.  
Pour les ouvrages académiques et les thèses, cette présentation bilingue devra comporter :
  - une présentation du sujet d'étude ;
  - une explication des recherches préalables à la rédaction ;

- une présentation des principes méthodologiques appliqués à cette recherche ;
  - une conclusion du travail de recherche ;
- c) trois exemplaires de l'ouvrage ou de la thèse (ceux-ci ne seront pas renvoyés aux candidats).

### 3. Remise du prix

Les candidats seront informés du résultat par courrier au mois de juillet. La cérémonie de remise du prix, organisée par le **Mainichi Shimbun**, se déroulera au début de l'automne (entre la mi-septembre et la mi-octobre), pour laquelle le candidat doit se rendre disponible.

### 4. Nature de la récompense

Le lauréat recevra à Paris une somme équivalente au prix d'un billet d'avion aller-retour Paris/Tôkyô et, à son arrivée à Tôkyô, une somme de 300.000 yens qui servira à couvrir ses frais de séjour au Japon.

En contrepartie, le lauréat sera tenu, au cours de ce séjour, de faire une présentation de son travail.

### 5. Contact

Veillez adresser vos envois et vos demandes de renseignements complémentaires à Guillaume Paugam au Mainichi [attention, nouvelle adresse] :

Mainichi Shimbun  
20, rue des Bons Enfants  
75001 Paris

Tél. : 01 47 42 26 10

Fax : 01 47 42 94 66

[mainichi.shimbun@gmail.com](mailto:mainichi.shimbun@gmail.com)